



**CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 02 MAI 2016**

**20 H 30**

## **PROCES VERBAL**

Le **lundi 02 mai 2016**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BEVIERE, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Noël BEVIERE, Maire,  
M. Claude CAILLEAU, Mme Monique SOCKATH, M. Serge LAMY, Mme Aurore SALMON, M. Christophe BROSSAULT, Mme Hélène DUFEU-DIARD, M. Mickaël SABIN, Adjoint,  
Mme Marie-Line GILBERT, Mme Alexandra LEMERCIER, M. Philippe CATHELIN, Mme Marie-Christine CRUBLET, M. Pierre GEFFRAULT, M. Jean-Yves CORBEL, Mme Isabelle PORIEL, M. Frédéric BLOT, Mme Hélène BAYON, M. Joël FRIN, M. Gilles MARZIN, M. Christophe DODARD, M. Olivier PASQUET, Mme Vanessa DUPONT, M. Gérard BICHET, Mme Maëlle DEREPPER, M. Denis BASLE conseillers municipaux.

### **Absents excusés :**

Mme Monique BRUNEAU, Mme Angélique HURIAU-FADIER

### **Procurations :**

Mme Monique BRUNEAU a donné pouvoir à M Claude CAILLEAU  
Mme Angélique HURIAU-FADIER a donné pouvoir à M Serge LAMY

□ □ □ □ □

Monsieur Jean-Noël BEVIERE, Maire, ouvre la séance et invite le conseil à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 2 MAI 2016**  
**à 20H30**

**ORDRE DU JOUR**

- **Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour**
  - 0.1. - Désignation du secrétaire de séance.
  - 0.2.- Approbation du procès verbal de la séance du mardi 29 mars 2016.
  - 0.3. – Présentation du SMICTOM Sud-Est 35.**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**3.2** – Vente d'un terrain (Parc d'activité de la Frotière – Argentré du Plessis) à M BARIOT Fabrice et Mme MOULLIERE Anne-Sophie.

**FONCTION PUBLIQUE**

**4.1 1** – Avancements de grade 2016 – Modification du tableau des emplois permanents.  
**4.5** – Modification du régime indemnitaire suite aux avancements de grade 2015 et 2016 – avenant n°13.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**5.2.1** - Modification de l'article 33 du règlement intérieur du conseil municipal.  
**5.3** – Désignation du délégué ARIC.  
**5.6.1** – Indemnités du Maire.

**FINANCES**

**7.1.3** – Tarif préférentiel exceptionnel pour la billetterie du Centre Culturel.  
**7.1.4** – Détermination du prix du stère suite à la coupe programmée en 2016 dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale.  
**7.5.2** – Subvention exceptionnelle Union Cycliste Argentré.  
**7.10.1** Indemnisation pour travaux pour la pose d'une canalisation d'eau potable à la Guilloisière.

**DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME**

**8.3** – Dénomination de l'impasse joignant la rue Gustave Eiffel dans le parc d'activités de la Frotière.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- 10.1** Contrats signés par le Maire.
- 10.2** Déclaration d'Intention d'Aliéner.
- 10.3** Concessions de cimetière.
- 10.4** Dates des prochains conseils municipaux.



**0.1. - Désignation du secrétaire de séance.**

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire désigné au sein du conseil, **Mme Isabelle PORIEL** a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**0.2.- Approbation du procès verbal de la séance du mardi 29 mars 2016.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents.

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **Approuve** le procès verbal de la séance du mardi 29 mars 2016.

**0.3. – Présentation du SMICTOM Sud-Est 35.**

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b>
------------------------------

**3.2 – Vente d'un terrain (Parc d'activité de la Froitière – Argentré du Plessis) à M BARIOT Fabrice et Mme MOULLIERE Anne-Sophie.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents.

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **ACCEPTE** la vente du terrain cité ci-dessus, au prix de 38 960.11 euros TTC, TVA sur marge comprise, qui s'élève à 5 856.11 euros.
- **AUTORISE** le Maire (ou en cas d'empêchement, son adjoint délégué) à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la conclusion de cette vente.
- **DESIGNE** Maître ODY en tant que notaire chargé d'établir les actes notariés liés à cette vente.

## FONCTION PUBLIQUE

### 4.1 1 – Avancements de grade 2016 – Modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **PREND ACTE** du tableau d'avancements de grade 2016 et **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

### 4.5 – Modification du régime indemnitaire suite aux avancements de grade 2015 et 2016 – avenant n°13.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **APPROUVE** l'avenant n°13 au régime indemnitaire présenté ci-dessus avec effet au :
  - 1<sup>er</sup> avril 2015 pour le grade d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 1<sup>er</sup> avril 2016 pour le grade d'ingénieur principal, dates de nomination des agents sur leur nouveau grade.

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

### 5.2.1 - Modification de l'article 33 du règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,

Pour : 21 voix  
Contre : 3 voix  
Abstention : 3 voix

- - **APPROUVE** la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal relative à l'expression des conseillers municipaux dans le bulletin municipal.

### **5.3 – Désignation du délégué ARIC.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **DESIGNE** Mr Claude CAILLEAU représentant de la commune d'Argentré du Plessis à l'ARIC.

### **5.6.1 – Indemnités du Maire.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **APPROUVE** la proposition de Mr le Maire de voter son indemnité de fonction en confirmant le taux de 49 % de l'indice brut 1015, et, en conséquence, confirmer les montants des indemnités de fonction des élus votées le 7 décembre dernier et repris dans le tableau récapitulatif figurant en annexe.

<b>FINANCES</b>
-----------------

### **7.1.3 – Tarif préférentiel exceptionnel pour la billetterie du Centre Culturel.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

- **VOTE** d'un tarif préférentiel exceptionnel de 7,50 € par entrée pour un groupe de plus de 100 personnes dans le cadre du concert Alkeemia du 21 mai 2016, sous réserve d'une intervention dans la saison culturelle 2017-2018.

#### **7.1.4 – Détermination du prix du stère suite à la coupe programmée en 2016 dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **PROPOSE** les bois d'oeuvre martelés sur les parcelles 3, 9, 10 et 12, pour un volume de 368 m<sup>3</sup>, à la vente en appel d'offres de juin 2016.
- **DECIDE** de commercialiser des houppiers et des arbres de 30 cm et moins de diamètre à 1.30 m sous la forme de Contrat de Vente aux particuliers pour un volume de 302 m<sup>3</sup>, au prix unitaire de 20 euros TTC / stère « sur pied » pour le chêne et le hêtre et de 15 euros TTC / stère « sur pied » pour le châtaignier et les bois blancs.

#### **7.5.2 – Subvention exceptionnelle Union Cycliste Argentré.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros à l'association Union Cycliste Argentré.

#### **7.10.1 Indemnisation pour travaux pour la pose d'une canalisation d'eau potable à la Guilloisière.**

Mme Marie CRUBLET ayant un lien familial avec l'intéressé, ne pourra pas prendre part au vote et sera invitée à sortir de la salle.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,

Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0voix

**Ne prend pas part au vote : Mme Marie CRUBLET**

- **DECIDE** du versement d'une indemnité de 155€ TTC à M CRUBLET pour le remboursement de ses frais d'engazonnement, suite à la pose d'une canalisation d'eau potable, comme l'indique l'état des lieux après travaux, réalisé par le Cabinet LEGENDRE.

<b>DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME</b>
--

**8.3 – Dénomination de l'impasse joignant la rue Gustave Eiffel dans le parc d'activités de la Frotière.**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par un vote à mains levées,  
A l'unanimité des membres présents,

Pour : 27 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

- **DENOMME**, dans le parc d'activités de la Frotière, **Impasse Louis Harel de la Noë**, la voie joignant la rue Gustave Eiffel.

Fin de séance 22h25.